

ÉDITION
ÉTÉ
2021

BULLETIN DESTINÉ
AUX SALARIÉS DE L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION



À NE PAS MANQUER :

- **CHÈQUES DE VACANCES**
- **NOUVEAU SITE [CARRIEREENCONSTRUCTION.COM](https://www.carriereenconstruction.com)**
- **CONGÉ ANNUEL D'ÉTÉ**

CONGÉ ANNUEL D'ÉTÉ



**C'EST LE TEMPS DES VACANCES, DU DIMANCHE 18 JUILLET
AU SAMEDI 31 JUILLET 2021* !**

Comme les conventions collectives en vigueur le prévoient, tous les chantiers des quatre secteurs de l'industrie de la construction seront obligatoirement fermés. Certains types de travaux pourront tout de même se tenir durant cette période. Vous souhaitez en savoir plus sur les congés annuels obligatoires et les règles particulières prévues ?

Consultez les conventions collectives.

BON CONGÉ!

* Le congé débute le dimanche 18 juillet, à 0 h 01, et se termine le 31 juillet, à 0 h.

CONSTRUIRE
en santé



Colère, insécurité, sentiment d'impuissance, perte de contrôle, **ça ne va plus**. Absence de liberté, émotions difficiles, peur pour votre sécurité ou votre vie, **c'est fini**. Vous avez besoin d'aide.

La violence conjugale, physique et/ou psychologique, est inacceptable et doit cesser.

Appelez, on va vous aider, c'est gratuit !

1 800 807-2433

24 h sur 24 / 7 jours sur 7
SANS FRAIS

CHÈQUES DE VACANCES POUR L'ÉTÉ 2021

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉSEAU SOCIAL
PAUL CHRISTOPHE-COLOMB
MONTREAL (QUÉBEC) H3M 2A7

CAISSE CENTRALE DE SERVICES
1 COMPLEXE DECLARAND, BUREAU 2022
MONTREAL (QUÉBEC) H3B 1B3

000000

DATE A A A A M M J J

PAYEZ À L'ORDRE DE PAIE DE VACANCES \$

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

PAR

PAR

LES CHÈQUES DE VACANCES SERONT
DISTRIBUÉS À COMPTER DU 18 JUIN PROCHAIN.

Plus de détails au www.ccq.org/chequedevacances

LE DÉPÔT DIRECT EN 3 ÉTAPES FACILES !

- 1 Allez à sel.ccq.org et ouvrez une session
- 2 Choisissez la section « Dépôt direct »
- 3 Inscrivez vos coordonnées bancaires



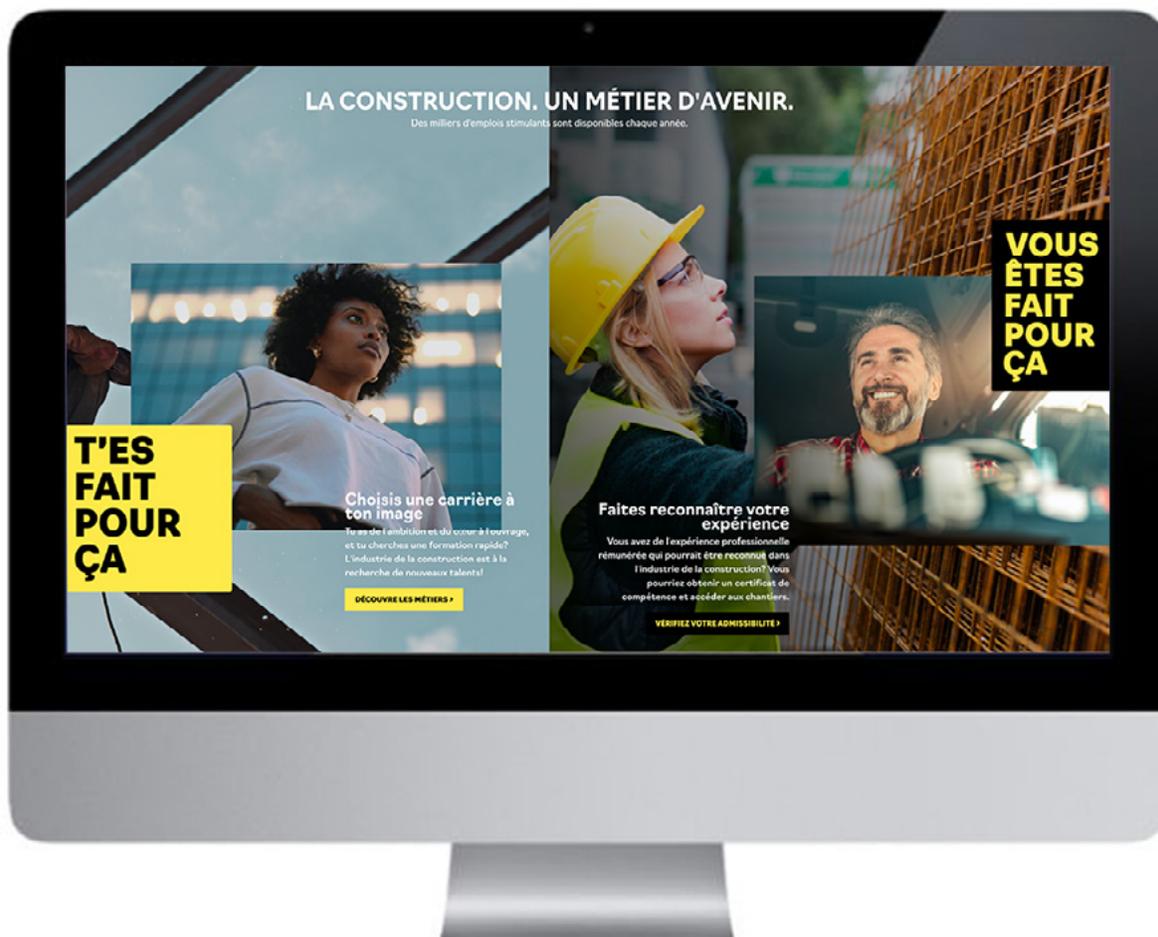
CARRIEREENCONSTRUCTION.COM

VOUS CONNAISSEZ DES GENS QUI SOUHAITENT INTÉGRER L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION ?

Toute personne qui cherche de l'information sur l'industrie de la construction peut désormais compter sur un nouveau site de référence : **carriereenconstruction.com**. Celui-ci donne notamment des renseignements sur les métiers et les occupations spécialisées, ainsi que sur la reconnaissance des heures effectuées hors construction comme moyen d'obtenir un certificat de compétence apprenti.

DEUX CAMPAGNES PROMOTIONNELLES SOUS UNE MÊME ADRESSE WEB :

Dès la page d'accueil, les visiteurs font le choix de naviguer entre deux environnements différents ayant toutefois le même objectif, soit de miser sur la relève pour contrer le phénomène de rareté de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction :



- **T'ES FAIT POUR ÇA : pour partir à la découverte des métiers**

Cette section du site Web s'adresse principalement aux jeunes en choix de carrières et aux professionnels qui les accompagnent dans leurs réflexions.

Des capsules vidéo tournées avec des travailleurs de l'industrie y sont diffusées, ainsi que des fiches décrivant tous les métiers et les occupations spécialisés, les perspectives d'emplois, la formation à suivre et les préalables scolaires exigés. Les métiers sont catégorisés en 4 profils – les créatifs, les analytiques, les psychomoteurs et les mécanos. Pour connaître leur profil et les métiers qui y sont rattachés, les jeunes doivent répondre à un questionnaire composé de questions amusantes. Au courant de l'été, d'autres statistiques, incluant les salaires détaillés, viendront bonifier celles actuellement publiées dans les fiches et ailleurs dans le site.

- **VOUS ÊTES FAIT POUR ÇA : pour valider l'admissibilité à un CCA par l'expérience de travail**

Depuis le 26 avril dernier, toute personne qui soumet à la CCQ un dossier pertinent de reconnaissance d'expérience professionnelle rémunérée peut obtenir un certificat de compétence apprenti (CCA) et accéder à l'industrie. L'expérience professionnelle doit équivaloir à au moins 35 % des heures d'apprentissage d'un métier.

Si vous connaissez une personne qui désire valider son expérience professionnelle pour joindre les rangs de l'industrie, dites-lui de remplir **le questionnaire disponible en ligne**.

DE LA PUBLICITÉ ACTIVE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Chacune des deux campagnes « **T'ES FAIT POUR ÇA** » ET « **VOUS ÊTES FAIT POUR ÇA** » circule depuis quelques semaines déjà sur les réseaux sociaux en visant des clientèles distinctes. Les efforts de promotion de la CCQ s'intensifieront au cours des prochains mois.

Pour visionner les capsules, **cliquez ici**.

VOUS SOUHAITEZ DÉMARRER VOTRE ENTREPRISE EN CONSTRUCTION?



Une nouvelle section a récemment été mise en ligne au ccq.org, sous le titre « **Être employeur** ».

Vous y retrouverez une bonification du contenu ainsi qu'une consultation plus facile et mieux organisée des informations qui vous seront pertinentes.

De plus, une nouvelle capsule d'information énumère les gestes que tout nouvel employeur doit poser lors de l'enregistrement de son entreprise à la CCQ et offre un survol de ses obligations et de ses responsabilités.

BONNE VISITE !

	RÉGIME: A N° DE CLIENT: 12345678
PÉRIODE D'ASSURANCE DU XXXX-XX-XX AU XXXX-XX-XX	
ASSURÉ (NOM, PRÉNOM)	DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ) XXXX-XX-XX
CONJOINT (NOM, PRÉNOM)	DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ) XXXX-XX-XX
RÉSERVE AU XXXX-XX-XX	XXXX.X HEURES
POLICE : CCQ # 12345678 	

MISE À LA POSTE DES CARTES MÉDIC CONSTRUCTION

Les cartes MÉDIC Construction des personnes assurées pour la période 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 seront mises à la poste vers le 18 juin 2021.



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

UNE
CARRIÈRE EN
CONSTRUCTION

VOUS
ÊTES
FAIT
POUR
ÇA

Si vous connaissez une personne qui désire valider son expérience professionnelle pour rejoindre les rangs de l'industrie, dites-lui de remplir le questionnaire disponible en ligne au [carriereenconstruction.com](https://www.carriereenconstruction.com).

AYEZ VOTRE DROIT DE TRAVAIL VALIDE EN POCHE!

VOTRE CERTIFICAT DE COMPÉTENCE OU VOTRE EXEMPTION À DÉTENIR UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCE VIENT À ÉCHÉANCE? ASSUREZ-VOUS D'EN RECEVOIR UN NOUVEAU.

En effet, il est de la responsabilité de tout travailleur de s'assurer d'avoir un droit de travail valide en sa possession lorsqu'il travaille sur les chantiers de construction assujetés à la loi R-20. À défaut, non seulement il pourrait recevoir un constat d'infraction, mais si c'est un apprenti, ses heures travaillées sans droit de travail ne pourront être inscrites à son carnet d'apprentissage.

Si vous constatez que votre certificat ou exemption n'est plus valide et que vous n'en avez pas reçu un nouveau, communiquez avec notre service à la clientèle, au **1 888 842-8282**.

RAPPEL IMPORTANT CONCERNANT LES VOYAGES

En cette période de vacances qui commence, n'oubliez pas que si vous décidez de voyager dans un endroit pour lequel le gouvernement du Canada émet ou a émis un avertissement d'éviter tout voyage ou tout voyage non essentiel, vous ne serez pas couvert par le programme d'urgence médicale à l'étranger de MÉDIC Construction.

Pour en savoir plus, consultez la rubrique « **Urgence médicale à l'étranger** » de notre site Web.



RECHERCHE DE PARTICIPANTS

Le Forum canadien sur l'apprentissage (FCA) et le Centre des Compétences futures (CCF), en collaboration avec la CCQ, sont toujours à la recherche d'apprentis actifs, d'employeurs et/ou de compagnons, pour participer à un projet pilote pancanadien sur l'utilisation d'un carnet d'apprentissage électronique, nommé *Valid-8*, et ce, pour les trois métiers suivants :
charpentier-menuisier, électricien et tuyauteur.



Les participants seront invités à utiliser ce carnet, gratuitement, jusqu'en juin 2022, pour documenter l'acquisition de leurs compétences.

Leurs compagnons pourront, sur une base volontaire, ajouter leurs commentaires. L'outil les aidera à mieux comprendre leurs forces et leurs lacunes, et devrait leur permettre de mieux se préparer à l'examen de qualification.

Des prix, offerts par le FCA, seront tirés parmi les participants.

COMMENT PARTICIPER

Pour obtenir tous les détails et savoir comment participer, veuillez consulter la section « **Nouvelles** », au ccq.org.



RELEVÉS ANNUELS DE RETRAITE 2020

La période d'envoi des relevés annuels 2020 s'étalera de la fin juin à la fin septembre 2021. Lorsque vous recevrez votre relevé personnalisé, prenez le temps de le lire attentivement, car il contient tous les renseignements relatifs à votre régime de retraite, notamment la date de votre admissibilité à la retraite. Il est important d'en prendre connaissance, afin de faire votre demande de prestations au moment opportun.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires concernant certaines notions, par exemple la retraite partielle ou encore la date de retraite avec ou sans réduction, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Au besoin, un de nos spécialistes clarifiera avec plaisir ces éléments afin que vous puissiez, par la suite, faire un choix éclairé à propos de votre retraite.

Si vous détenez des sommes dans le régime et qu'à la fin du mois d'octobre 2021 vous n'avez pas reçu votre relevé annuel, il est possible que vos coordonnées ne soient pas à jour dans nos dossiers. Un appel de votre part nous permettra de les actualiser et de vous faire parvenir une copie de votre relevé. Cela vous assurera par le fait même de recevoir les futures communications écrites concernant votre régime de retraite.

Pour nous joindre, écrivez-nous par le biais des **services en ligne**, en sélectionnant l'option « **Aide** », ou composez le **1 888 842-8282**.

MÉDIC EN LIGNE : PAS BESOIN DE TOUJOURS TRANSMETTRE VOS REÇUS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES !

Lorsque vous utilisez MÉDIC en ligne pour faire une demande de remboursement, vous n'êtes pas toujours tenu de nous faire parvenir vos reçus ou vos autres pièces justificatives, à moins que cela soit exigé. Cependant, conservez-les pour une période de 12 mois suivant la date de demande de remboursement, afin de répondre à toute demande de vérification ultérieure de la part de MÉDIC Construction.

Pour en savoir plus, consultez MÉDIC Construction en ligne sur notre site Web.



MÉDIC CONSTRUCTION
EN LIGNE SUR TOUS VOS
APPAREILS NUMÉRIQUES



VOUS DÉMÉNAGEZ ?

**VOUS VENEZ DE DÉMÉNAGER OU VOUS VOUS APPRÊTEZ À LE FAIRE ?
N'OUBLIEZ PAS DE METTRE VOTRE DOSSIER À JOUR AUPRÈS
DE LA CCQ, AFIN DE FACILITER NOS COMMUNICATIONS AVEC VOUS.**

Rappelons que l'adresse de domicile détermine votre région de placement et qu'elle a un impact sur votre référencement.

Des pièces justificatives seront exigées selon le changement :

Deux pièces justificatives :

- Changement d'adresse de domicile impliquant un changement de région.

Aucune pièce justificative :

- Changement d'adresse de domicile sans changement de région de placement ;
- Changement d'adresse de correspondance ;
- Changement d'adresse de domicile lorsque le certificat de compétence n'est plus valide.

Pour obtenir plus d'informations sur la procédure de changement d'adresse, consultez le ccq.org.



VICTIME OU TÉMOIN DE SITUATIONS DE DISCRIMINATION, D'INTIMIDATION OU DE HARCÈLEMENT BASÉ SUR L'APPARTENANCE À LA DIVERSITÉ ?

Communiquez avec notre service d'information et d'accompagnement, confidentiel et personnalisé, afin de connaître les ressources disponibles et les recours possibles, et, le cas échéant, de faire des signalements pour soutenir une industrie inclusive. Ce service concerne toute forme de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement dont pourraient être victimes les femmes, les Premières Nations et les Inuit, les personnes immigrées et les minorités visibles.

Composez le **1 833 333-8003** ou écrivez à signalement.dih@ccq.org.





SUIVEZ-NOUS SUR
FACEBOOK.COM/CCQ



Pour
nous trouver :
ccq.org

Des bureaux de la CCQ sont situés dans une dizaine de régions du Québec. Pour connaître le bureau le plus près de chez vous, veuillez consulter notre site Web.



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

Réalisé par la Direction des affaires publiques
et des communications
Commission de la construction du Québec
Case postale 2010, succursale Chabanel
Montréal (Québec) H2C 0C3

PD5018F (2105)

Conception graphique de la grille et montage :
Karine Verville
Révision : Féminin pluriel